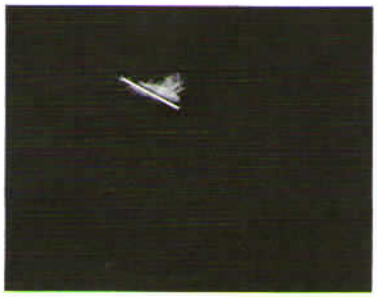

CCISM

CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE DE SAINT-MARTIN

Monsieur Alain RICHARDSON
Président du Conseil Territorial
Hôtel de la Collectivité de Saint-Martin
Marigot
97 150 Saint Martin

Objet : Projets de réformes fiscales dans la Collectivité de Saint-Martin

Saint-Martin, le 5 Décembre 2012

Monsieur Le Président,

Nous faisons suite aux récentes discussions que nous avons eues avec vous et tenons à vous remercier de votre disponibilité.

Les points principaux qui y furent abordés ont concerné la relance économique, l'aménagement du territoire et l'équilibre budgétaire de la Collectivité de Saint-Martin. Nous vous avions indiqué à cet égard que l'augmentation de la pression fiscale aurait comme conséquence d'une part l'aggravation de la situation déjà fragilisée de nos entreprises et d'autre part l'accroissement du déficit des finances publics. Nous avions souligné, à l'inverse, que l'équilibre de votre budget devait passer par la croissance des entreprises et la recherche d'une fiscalité plus simple et adaptée à notre environnement concurrentiel et géographique.

Or, votre Conseil s'apprête une nouvelle fois à voter des mesures qui continuent de grever les marges déjà réduites de nos entreprises et le pouvoir d'achat des consommateurs. L'augmentation de la taxe sur le fuel lourd, en dépit des mécanismes de péréquation en faveur des industriels concernés, devrait conduire à une augmentation des tarifs pour les consommateurs. L'augmentation de la TGCA devrait frapper des entreprises déjà fragilisées. L'augmentation des contrôles fiscaux, dont vous comptez pour augmenter vos recettes devrait encore concerner les entreprises déjà détectées.

A cela, nous préférons un élargissement de l'assiette de recouvrement. Si l'augmentation des contrôles est nécessaire, ceux-ci doivent être plus pédagogiques que répressifs et porter en priorité, sur les entreprises et personnes physiques qui ne font l'objet d'aucun contrôle. A pression fiscale constante, la performance des politiques fiscales serait supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Cette démarche évite aussi l'écueil de la délocalisation d'activité hors de notre territoire et de l'incivisme fiscal.

Depuis les élections de Mars 2012, le message essentiel que nous cessons d'entendre est d'équilibrer votre budget. Hors, comme vous le savez, le budget d'une collectivité est en premier lieu le reflet de la richesse de celle-ci et en second lieu de choix politiques.

Maison des Entreprises - Rue Jean Jacques FAYEL - 97150 Saint-Martin
Tél. : 0590 87 84 42 / 0590 27 91 51 / Fax : 0590 87 01 19 - cci.sxm@wanadoo.fr-www.ccism.com
SIREN : 130007503 – SIRET : 13000750300019 – APE : 9411Z

Ainsi, seule l'approche par la relance économique semble réaliste.

La crise sans précédent que Saint-Martin connaît depuis 10 ans doit trouver des solutions dans des politiques de développement planifiées et profondes. Cette crise est essentiellement due à l'accélération des disparités à notre désavantage entre les deux parties de l'île : des investissements d'infrastructures considérables en partie hollandaise, une disparité du coût et des prestations sociales, un effet pervers de sortie de défiscalisation et un taux de conversion avec le dollar très défavorable (70% des visiteurs proviennent de l'Amérique du Nord), ont entraîné la fermeture de plus de 2.000 chambres d'hôtels. Nous pouvons citer quelques conséquences de cette situation :

- Une dévalorisation de notre mono industrie touristique qui ne peut plus faire face aux besoins de la population ;
- Une trésorerie des entreprises exsangue ;
- Un impact sur la paix sociale avec pour corollaire une augmentation de la délinquance et des actes criminels ;
- Un taux de chômage qui est passé de 14,4% en 2004 à plus de 24% aujourd'hui.

Nous avions beaucoup d'espoir dans le changement statutaire de commune en Collectivité d'Outre-Mer. Nous attendions une remise à niveau budgétaire qui nous a été promise et qui ne nous a pas été accordée.

Nous sommes d'autant plus inquiets que les mesures prises et envisagées par la nouvelle majorité ont pour seul objectif de restaurer l'équilibre budgétaire à « tout prix ». Ces mesures, issues des recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes et de l'Agence Française de Développement, ne prennent pas en compte la réalité économique et sociale de Saint-Martin et surtout son environnement compétitif : les familles ne disposent pas de revenu disponible et les marges des entreprises sont réduites au minimum.

Toutefois, les décisions que vous comptez prendre visent à répliquer un système fiscal franco-français au lieu de penser à une fiscalité plus simple, plus universelle et harmonisé avec notre environnement géographie.

Nous nous permettons de vous soumettre un ensemble de mesures de relance économique que nous jugeons prioritaires :

1) **Soutenir les investissements publics et privés**
   - Soutien financier aux grands projets d'infrastructures de la Collectivité de Saint-Martin notamment l'accueil de la croisière, Port/Aéroport, eau/assainissement, réseaux routiers et numériques ;

2) **Formaliser un plan de développement Etat-COM, à long terme**

3) **Mettre en place d'une fiscalité simple et universelle adaptée à notre environnement et applicable à tous.**
   - Mise en place de cette politique sur l'ensemble de votre mandat avec des objectifs à court et moyen terme ;

4) **Améliorer la trésorerie des entreprises**

- Moratoire des dettes sociales et des dettes fiscales antérieures ;

5) **Revaloriser la population active par le biais d'un soutien effectif et financier dans un cadre Européen et National**
   - Rattraper notre retard en matière de formation professionnelle et de reconversion des jeunes en situation d'échec ;

6) **Engagement fort de l'Etat**, condition synéquanone à une synergie tripartite entre l'Etat, la Collectivité et les socioprofessionnels Saint-Martinois afin de détailler les perspectives et aider la Collectivité de Saint-Martin à se doter des moyens d'une politique économique durable.

Notre économie n'a malheureusement pas les moyens de la solidarité républicaine et face à ces enjeux, la Nation doit nous apporter son aide et son engagement. Nous savons tous que les personnes venant sur notre territoire attendent de notre part une solidarité que nous ne sommes pas en mesure de donner.

Enfin, la *pénurie d'études statistiques est dommageable car elle prive la collectivité d'informations qui lui seraient nécessaires pour apprécier, par exemple, l'impact économique et social du système fiscal mis en œuvre, la pression fiscale exercée sur les ménages ou le niveau des prélèvements obligatoires*. Sur ce sujet, la CCISM a pris l'initiative de mener une mission d'expertise sur l'opportunité d'installer un institut de statistiques pour Saint-Martin.

Il est impératif de « RECONSTRUIRE » pour permettre un développement humain plus harmonieux par la formulation d'un plan de développement économique à long terme avec des politiques sectorielles, le développement des infrastructures, le soutien notamment aux sources d'énergies nouvelles et accélérer la refonte du PLU afin de relancer au plus rapidement le secteur du BTP.

En conclusion, nous citerons Monsieur Patrick ARTUS, Directeur des Etudes Economiques du groupe NATIXIS qui indique que tous les pays qui ont fait appel à l'augmentation de la pression fiscale, notamment sur les entreprises, pour réduire un déficit public, ont, au final, provoqué son aggravation. Il avertit que ces solutions conduisent à des situations comparables à la Grèce ou à l'Espagne, si la France devait les appliquer. En effet, il n'est pas possible de combattre un déficit structurel par des mesures conjoncturelles d'ajustement. Il s'agit pour les économies en difficulté de mener des politiques budgétaires (ratio entre baisse des dépenses publiques et augmentation des impôts) ayant un impact significatif sur les causes du déficit, avec en tête la réduction des dépenses publiques.

Assurés de votre intérêt pour ces observations, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre haute considération.

Le Président de la CCISM

Stephen TACKLING

Maison des Entreprises - Rue Jean Jacques FAYEL - 97150 Saint-Martin
Tél. : 0590 87 84 42 / 0590 27 91 51 / Fax : 0590 87 01 19 - cci.sxm@wanadoo.fr-www.ccism.com
SIREN : 130007503 – SIRET : 13000750300019 – APE : 9411Z